



DURÉE
1,5 heures



PRÉ-REQUIS
AUCUN



PUBLIC
LE PERSONNEL EN CHARGE
DE L'ÉVACUATION



**RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE**
Pierre HOSTE



**NOMBRE
DE STAGIAIRES**
4 à 12 Stagiaires



DELAIS ET MODALITES
Modalités et délais d'accès
d'environ 7 jours



ACCESSIBILITE PMR
Accessible aux personnes
porteuses de handicap



CONDITIONS TARIFAIRES
• Intra à partir de 350 €/HT / Session
• Inter à partir de 95 €/HT / Stagiaire

ÉQUIPIER D'ÉVACUATION

ATELIER PÉDAGOGIQUE - ASI03
ASI03-18-06-26 - VERSION 2.00 - © LST FORMATIONS

L'organisation de l'évacuation.
Savoir adopter les bons reflexes lors d'une évacuation est primordial.
L'évacuation permet de mettre en sécurité l'ensemble du personnel
et du public.

LES OBJECTIFS

de cet atelier pédagogique

A l'issue de cet atelier pédagogique, le stagiaire sera en mesure de :

- D'appréhender le fonctionnement et le schéma d'une évacuation.
- D'organiser L'évacuation de son établissement en respectant les consignes de sécurité propre à sa structure.

* Les tarifs présentés sont donnés à titre indicatif en €/HT. Ils peuvent être adaptés en fonction de la distance de votre établissement, du nombre de participants et des moyens pédagogiques et humains à mobiliser afin de répondre précisément à vos besoins. Un devis personnalisé pourra être établi sur simple demande.

ÉQUIPIER D'ÉVACUATION

AU PROGRAMME de cette action de formation

PARTIE THÉORIQUE

Consignes de sécurité.

- L'organisation de la lutte contre l'incendie.
- Les consignes générales et spécifiques.

L'évacuation sous toutes ses formes.

- L'évacuation générale.
- L'évacuation partielle.
- La prise en charge des personnes en situation de handicap par la mise en sécurité (Zone de refuge ou EAS)

Les différents acteurs d'évacuation.

- Le rôle du guide-file.
- Le rôle du serre-file.
- Le rôle du responsable d'évacuation.
- Le rôle du personnel d'accueil.

PARTIE PRATIQUE

Mise en situation des rôles préalablement définis par l'entreprise.

Les facteurs de risques liés à l'évacuation.

- Les fumées.
- La panique.

Les moyens de secours permettant une évacuation efficace.

- Les signaux sonores et lumineux.
- Le plan d'évacuation.
- Les portes coupe-feu.
- Les déclencheurs manuels.
- Le désenfumage.
- Le rassemblement.
- Localisation du rassemblement.
- La conduite à tenir.
- Les zones de refuges et espaces d'attentes sécurisés.

L'accueil des secours.

- La mise à disposition des moyens aux services de secours.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Code du Travail : Article R4227-39.
Arrêté du 25 juin 1980 (MS46 et suivants).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations
par le formateur.

CONDITIONS D'ÉVALUATIONS

Partie théorique : Évaluation continue.
Partie pratique : Évaluation sommative.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandé : 1H30 tous les ans.